

Conditions Générales de Vente

Entre

Le salon de toilettage, Toutou Sent Bon, sous le numéro d'entreprise BE0700773431, et dont le siège sociale est situé : 32, rue des Alliés, 6567 Merbes Sainte Marie

Ci-après désigné comme : Salon

Et

Toute personne physique ou morale, de droit privé ou public, souhaitant entre en relation commerciale avec le salon de toilettage Toutou sent bon à Merbes Sainte Marie. Le client est désigné comme étant la personne qui apporte l'animal au Salon.

Ci-après désigné comme : Client

Il a été convenu ce qui suit :

1. Objet :

Les présentes conditions générales ont pour vocation de régir les rapports entre Le Salon et le Client dans le cadre de la réalisation d'une prestation de toilettage animalier.

2. Commande :

La souscription à une prestation au Salon, suppose l'acceptation par le Client de l'intégralité des présentes conditions générales. Le client reconnaît en avoir pris pleinement connaissance, les accepter sans réserve et renoncer à ses propres conditions. Les demandes de prestation peuvent être adressées par téléphone au numéro suivant +32 490 40 41 55 ou directement à l'accueil du Salon. Le Salon se réserve le droit de ne pas donner suite à la demande d'un client avec lequel existerait un litige.

3. Durée du contrat :

Les prestations sont effectuées à titre ponctuel.

4. Prix –Paiement :

Les prix affichés sont entendus en Euros toute Taxes Comprises. Les prix affichés ne sont valables qu'au jour de la commande et ne portent pas effet pour l'avenir. Le paiement des commandes pourra intervenir en espèces ou carte bancaire. Aucune réclamation ne sera suspensive de paiement. Le défaut de paiement à son terme de toute somme due au Salon donnera lieu à la perception de pénalités égales à trois fois le taux de l'intérêt légal. Ces pénalités seront dues à compter du lendemain de la date d'exigibilité des sommes impayées, sans mise en demeure préalable.

5. Obligation du Salon :

Le Salon garantit au Client que tous les services vendus sont dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et notamment dans le respect du code wallon du bien-être animal. Le salon garantit que les locaux et installations

utilisés sont désinfectés quotidiennement entre chaque animal et désinsectisés autant de fois que nécessaire. La prestation de service proposée par le Salon constituera au toilettage d'un chien ou d'un chat. En fonction de la prestation choisie par le client en accord avec le Salon, le toilettage pourra comprendre les prestations suivantes : bain, tonte, coupe, épilation, démêlage du poil et débourrage, épilation des oreilles, coupe des ongles. Le Client aura la faculté de souscrire à différentes formules, étant entendu que le choix et le prix de la formule dépendront tant la race ou type de l'animal (par exemple, les chiens à fourrures denses ou double nécessitent un traitement supplémentaire) que de sa taille, son poids, de longueur de son poil et de son état à l'arrivée du salon. (Des photos seront prises de l'état de l'animal à l'arrivée au Salon et utilisables en cas de litige). Dans le cadre de prestation de service, le Salon s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer un toilettage optimal de l'animal. Il s'engage ainsi à effectuer sa prestation dans les règles de l'art et de la meilleure des manières pour le respect du bien-être de l'animal. Les règles d'hygiène les plus strictes seront observées au cours des opérations de toilettage (serviette à usage unique,...).

Le Salon ne peut garantir au Client que les demandes qu'il formulera en matière de toilettage lui donneront entière satisfaction dans la mesure où le résultat final dépend de différents facteurs, notamment de la nature du poil ou de la fourrure de l'animal et de son entretien quotidien effectué par le Client. Le Salon se réserve le droit de refuser de réaliser une prestation en cas de juste motif, notamment (sans que ces exemples n'aient un caractère exhaustif) en raison de l'état de santé de l'animal, si l'animal présente des signes de dangerosité ou encore si la demande du client se révèle incompatible avec la philosophie de travail du Salon affichée chez toutou sent bon et sur le site internet www.toutousentbon.com

6. Obligations du Client

Le client s'engage à confier au Salon un animal sain, identifié, à jour dans ses vaccinations et ne présentant aucun danger de quelque nature que ce soit pour le personnel ou les autres animaux fréquentant les locaux du Salon. Il déclare à cet égard disposer d'une assurance couvrant les dommages causés par son animal. Le Client s'engage à être présent au jour et à l'heure convenue pour la prestation de toilettage de son animal et à s'acquitter du montant de la prestation immédiatement à l'issue de la prestation. Le Client s'engage à indiquer, avant toute prise de rendez-vous ou début de la prestation, l'état général de l'animal, les pathologies dont il peut souffrir (ex : maladie cardiaque, allergie, ...) et toute information que le Salon estimera nécessaire pour les besoins de sa prestation (antécédents de morsure, agressivité,...). Le Client reconnaît à cet égard, que le Salon est dans l'obligation légale de refuser le toilettage d'un chien atteint d'une maladie infectieuse ou contagieuse (zoonose). Le Client reconnaît être parfaitement informé qu'en fonction des situations, l'animal faisant l'objet du toilettage pourra être muselé et que le Salon se réserve également la faculté de refuser de procéder au démêlage de l'animal si cette opération est susceptible de se révéler douloureuse ou stressante pour l'animal. En cas d'opposition du Client, le Salon sera dispensé de réaliser la prestation de toilettage demandée par le Client qui devra néanmoins régler le montant de la prestation. En cas de tonte rase de l'animal rendue nécessaire notamment en raison du mauvais entretien de l'animal par son

propriétaire, le Client reconnaît sans réserve que la responsabilité du salon ne saurait être recherchée en cas d'effets secondaires (rougeurs sur la peau , démangeaisons,...) et qu'il appartient au Client de protéger l'animal du soleil, du vent, du froid ou de tout autre élément pouvant affecter la bonne santé de l'animal et de lui apporter des soins quotidiens. En cas de plaies ou autres affections constatées, le Salon se réserve le droit d'emmener l'animal à la clinique vétérinaire la plus proche au frais du Client. En cas de plaie non constatée et rapporté par le client après un toilettage, le Salon se réserve le droit de demander au client une attestation vétérinaire engageant la responsabilité du dit vétérinaire sur la nature de la plaie, ainsi une contre expertise effectué par le vétérinaire de son choix. Dans le but de permettre un toilettage dans les meilleures conditions possibles, le Client devra s'assurer que l'animal confié aura été nourri, abreuvé et aura fait ses besoins avant la séance de toilettage. Le Client devra également indiquer si l'animal doit être entretenu avec un shampoing particulier, spécifiquement prescrit par un vétérinaire et en pareil cas, il s'engage à le mettre à la disposition du Salon.Pour tout animal parasité, constaté dès l'arrivée ou non, se présentant au salon (ex : puces, tiques, aoutats,...) un supplément sera facturé (tarif en vigueur affiché dans le Salon).Cette surfacturation couvrira les frais provoqués par l'application d'un shampoing antiparasitaire sur l'animal et d'un décontaminant pour les locaux.En cas de violation des présentes conditions générales, le client reconnaît être informé qu'il devra, le cas échéant, procéder à une indemnisation du préjudice subi par le Salon .En tout état de cause, si la prestation ne peut pas être effectuée par le fait du Client (ex : le Client n'a pas indiqué que l'animal souffre d'une maladie contagieuse, etc....) alors que le Salon a prévu le temps nécessaire à la prestation, le règlement total de la prestation sera dû.

7. Réalisation de la prestation

Les dates de prestations au Salon seront déterminées ensemble par le Client et le Salon. En toute hypothèse, la date et l'heure de la prestation dépendront des disponibilités des parties et il appartiendra au Client de solliciter le Salon suffisamment à l'avance pour toutes les prestations. Le Salon n'est en aucun cas responsable des délais d'attente entre la commande et le rdv convenu.

En cas de difficultés rencontrées par le Client ou le Salon pour le jour prévu pour la réalisation du toilettage, la partie défaillante s'engage à en informer l'autre partie par tous les moyens ,au moins 24 heures avant la date initialement prévue. Les parties s'engagent alors à déterminer ensemble une nouvelle date de prestation. Dans le cadre de la détermination et de la réalisation des prestations, le Salon est opérationnel du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h à 19h, le samedi de 9 à 12 et de 13 à 17h et un vendredi sur deux de 9h à 16h.

8. Clause d'exonération de responsabilité

Dans le cadre des prestations qu'il propose, le Salon ne sera soumis qu'à une obligation générale de moyens. Le Salon s'engage ainsi à tout mettre en œuvre pour assurer le toilettage de l'animal qui lui est confié, dans les règles de l'art et de la meilleure des manières. Il est cependant expressément entendu que le Salon ne répondra en aucun cas des carences ou défaillances du Client dans l'entretien de son

animal. Le Client reconnaît ainsi que la tonte courte, partielle ou totale, de l'animal en cas de fourrure très emmêlée pourra être responsable des effets secondaires provoqués par ladite tonte (démangeaison, rougeur, feu de rasoir, coup de froid,...) et ne saurait engager la responsabilité du Salon. En souscrivant aux présentes conditions générales, le Client déclare être parfaitement informé de l'ensemble des risques, même exceptionnels, relatifs à l'utilisation des produits utilisé par le Salon. En cas de survenance d'un effet indésirable non mentionné sur l'emballage ou sur la notice du produit, le Client est invité à informer son vétérinaire et le fabricant du dit produit.

En cas de manquement imputable au Salon dans l'exécution de sa prestation, sa responsabilité sera limitée aux dommages directs causés au Client à l'exclusion des dommages immatériels ou indirects tels qu'une perte d'exploitation, de profit, de chance, un préjudice commercial ou un manque à gagner.

9. Droit applicable

Le présent contrat est soumis à l'application du Droit Belge.

10. Règlement amiable des litiges

Sauf dispositions d'ordre public, tous litiges qui pourraient survenir dans le cadre de l'exécution des présentes conditions générales pourront avant tout action judiciaire être soumis à l'appréciation du Salon en vue d'un règlement amiable. Il est expressément rappelé que les demandes de règlement amiables ne suspendent pas les délais ouverts pour intenter les actions judiciaires.

11. Nullité

Si l'une des clauses des présentes conditions générales venait à être déclarée nulle par une décision de justice, cette nullité ne saurait emporter la nullité de l'ensemble des autres clauses, qui continueraient à produire leur effet.

12. Non-renonciation

Le fait, pour le Salon, de ne pas se prévaloir à titre temporaire ou permanent d'une ou plusieurs clauses de présentes conditions générales, n'emportera en aucun cas renonciation à se prévaloir du reste des conditions générales.

13. Respect de la vie privée – données à caractère personnel

Le client prend connaissance que ses données à caractère personnel sont dans un dossier du Salon et qu'elles sont traitées par lui exclusivement dans le cadre de la gestion de l'animal qui lui est confié ou dans le cadre des relations entre le Client et le Salon, dans le respect du règlement général sur la protection des données. Tout le contenu du site internet, incluant, de façon non limitative, les graphismes, images, textes, vidéos, animations, sons, logos, gifs et icônes ainsi que leur mise en forme sont la propriété exclusive de Toutou sent bon Toute reproduction, distribution, modification, adaptation, retransmission ou publication, même partielle, de ces différents éléments est strictement interdite sans l'accord exprès par écrit de Toutou sent bon.

À Merbes Sainte Marie, le / /20...

Signature et mention « Lu et Approuvé »

Le client M/Me.....,